



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°92/2025

MC/GA/MC

Convocation en date du :
11/12/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 17 décembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi AUVERGNE, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 À DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le Président de séance expose :

La Commune adhère depuis plusieurs années à divers associations et organismes ayant un rôle important tant au point de vue institutionnel, touristique et thermal que relatif à l'environnement. Dans la continuité de cette démarche, il est envisagé de renouveler l'adhésion auprès des associations et organismes cités ci-dessous au titre de l'année 2026 :

- Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales : 1 820.52 euros* ;
- Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : 865 euros* ;
- Fédération Thermale d'Occitanie : 500 euros* ;
- Mission Locale des Jeunes : 5 845.40 euros* ;

- Association Nationale des Maires des Communes Thermales : 15 506.65 euros* ;
- Association Petites Villes de France APVF : 426.52 euros* ;
- Fédération Française des Stations Vertes de vacances : 1 550 euros* ;
- Association de Prévention Routière : 450 euros* ;
- Association Nationale des Elus de Montagne : 1 693.05 euros* ;
- Association Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme : 580 euros* ;
- Fondation du Patrimoine : 500 euros* ;
- Les Amis de François de Fossa : 300 euros* ;
- Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile : 170 euros* ;
- Association Les Plus Beaux Détours de France : 2 700 euros*.

*Cotisation prévisionnelle 2026.

Les crédits correspondant à ces adhésions seront inscrits au budget 2026, chapitre 011, compte 6281.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune à ces associations et organismes au titre de l'année 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte ou document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

